

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 16, après le mot :

« assemblée »,

insérer le mot :

« générale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.